Image not found or type unknown

Preavis location reduit à 2 mois ??

Par **siridine**, le **01/08/2011** à **09:34**

Bonjour,
Je suis actuellement logée en appartement par un bailleur social, et je viens de trouver une maison louée elle aussi par un bailleur social. La chargée clientèle qui nous a fait visiter cette maison me garantie que notre préavis est donc réduit à 2mois puisque nous passons d'un bailleur social à un autre bailleur social, selon la loi de cohésion sociale. Pourtant je ne trouve aucune trace de cela en faisant des recherches.
Alors pouvez vous m'éclairer sur la chose ? et si possible me donner un lien avec le site ou je peux trouver la réponse à ma question (valeur juridique)??
Merci d'avance,
Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés